Health 2000

- Vision
- Principles
- Goals

Toward a Comprehensive Health Strategy

Government of New Brunswick

90-04123/1

Defining Health

To develop a health strategy one must first define Health. Utilizing the framework of "Achieving Health for All" developed by Health and Welfare Canada and the World Health Organization definition of health, one can move toward a definition of health based on an individual's subjective well-being. This includes such things as the achievement of individual and collective goals, an interactive environment, and viewing health as a positive resource and an asset to achieve individual and societal objectives.

In this context, health can be defined as: the capacity of the individual, group and the environment to interact with one another in ways that promote subjective well-being and allows people to cope with, adapt to, or influence the pressures of daily living. It includes the optimal development and use of abilities, at whatever level, be they physical, social or mental.

A Vision of Health

The New Brunswick Government's vision of health is one in which people will live longer in good health with fewer illnesses and disabilities, empowered to realize their full potential, through a safe, non-violent environment, with adequate income, housing, food and education; with a valued role to play in family, work and community, and with access to appropriate health and community services regardless of geography, income, language, age, gender or cultural background.

The vision of health which the Government of New Brunswick perceives is a province in which the citizens, the service providers and the Government of New Brunswick collaborate, with shared responsibility, to achieve better health for all.

Guiding Principles

This vision embraces the main themes outlined in the Report of the Commission on Selected Health Care programs and utilizes these as the guiding principles for the development of a Comprehensive Health Strategy.

A Comprehensive Health Strategy must encompass the following principles:

1. **Provincial Planning** - The development of policies impacting on the health care delivery system must assure equitable access to appropriate health and community services and be based on a provincial perspective, with appropriate responsiveness to regional and local needs.

2. **Effectiveness and Efficiency** - The emphasis on the range and quality of services must be maintained while ensuring programs are organized and delivered in a way which uses all available resources (human, financial, physical) in the most effective and efficient manner in providing efficacious services.

3. **Community Based Approach** - Relatively more emphasis must be placed on community-based service

delivery methods to ensure that services are delivered in the most appropriate, cost-effective manner available. Community services must focus on the individual's independence, address local needs, have a direct impact on health, be home or community based, with decisions being made by those in the community in partnership with professionals, non-professionals, and volunteers.

4. **Health Status/Outcomes Focus** - Both health care services and community based services must move from a process/program orientation to a results orientation with each service being measured in terms of health status improvements/health changes which they are intended to produce.

5. **Shared Responsibility** - The various players in the delivery of health services share a responsibility to develop client-focused services. Those using the services must be empowered to make informed choices and consider alternatives. The provider's role is to assist users in making informed choices.

Health Goals

Health goals form a framework for planning, prioritizing and evaluating programs. Goals must be measurable, have standards and be clarified by more specific objectives and detailed strategies encompassing all the guiding principles.

Goal # 1 - To increase the number of years residents of New Brunswick live free of major disease, disability and handicap.

- This should be measured in terms of an improved health status for the citizens of New Brunswick with reduction in the incidence of chronic disease and disablement and the reduction or elimination of communicable disease.

Goal # 2 - To increase emphasis on health promotion and disease prevention.

- Health promotion is the process of enabling people to increase their control over and to improve their health. We can achieve better health by creating a better balance between treatment and prevention and promotion.

- We must encourage social, economic and environmental conditions which allow people to pursue healthy lifestyles and assist them to make informed choices.

Goal # 3 - To achieve and maintain healthy, strong and supportive, individuals, families and communities.

- This goal aims at developing healthy individuals, families and communities through consultation, mutual support and collaboration.

- It will require the development of appropriate strategies for the planning and managing of health and community services at the provincial, regional and local levels.

Goal # 4 - To support the creation of healthier environments for all New Brunswickers.

- Environments include work place environment, home environment, as well as overall safe physical and social environments which are integral to the provision of a sense of well-being for individuals, families and communities.

Goal # 5 - To maintain or increase the accessibility, affordability and appropriateness of health and community services for the citizens of New Brunswick.

- To do this, community-based services must be strengthened to ensure that costly institutional and residential services are only used when appropriate.

- The Department of Health and Community Services must provide leadership in the development, implementation, delivery and evaluation of an accessible, affordable and appropriate health delivery system for all.

- Planning of supply, distribution, and organization of resources is needed so effective services are provided while recognizing a need to rationalize care on the basis of need.

- Barriers to health must be reduced, access improved, and range of services and human resources equitably distributed.

- Focus on health outcomes and the appropriate mix and use of resources is essential.

- Attention to the needs in two official languages is required to achieve an equitable distribution of service in all areas of the province.

These goals are a foundation on which other goals may follow, recognizing the process of goal setting is a long-term process.

Toward the Development of a Comprehensive Health Strategy

Goals :

Each Health goal must further be developed by delineating measures to determine its attainment and the standard to be achieved. The Premier's Council on Health Strategy will play a key role in this process by involving government, health care professionals, and the public in the identification of strategies which will impact positively on the health of New Brunswickers. Specific objectives and strategies must be developed by the Department of Health and Community Services, other departments and other interested parties.

Objectives and Strategies:

Development of objectives and strategies follows acceptance of goals. Objectives are more specific statements of intent in measurable form. Goals must be converted to objectives and strategies so progress can be measured. Multiple objectives and strategies may be necessary for a specific goal. Strategies determine how the goal will be accomplished with target dates.

Targets:

A target defines the amount of change desired and the date by which it is to be achieved. A number of targets may be required to achieve a single objective.

The health goals will provide direction for the development of the Comprehensive Health Strategy. The setting of goals is a crucial first step and encourages co ordination and consensus between government ministries, community organizations, health care providers, and consumers to transfer these goals to objectives, strategies and targets. This process will be facilitated by the Premier's Council on Health Strategy which will advise the government on strategies which will impact positively on the health of New Brunswickers.

Santé 2000

- Vision
- Principes
- Objectifs

Vers une stratégie globale en matière de santé

Gouvernement du Nouveau-Brunswick

Définir la Santé

Pour élaborer une stratégie en matière de santé, il faut d'abord définir ce qu'est la santé. A partir de "La santé pour tous", le plan de promotion de la santé conçu par Santé et Bien-Etre Canada, et de la définition de la santé proposée par l'Organisation mondiale de la santé, on arrive à définir la santé d'après le bien-être subjectif d'un individu. On englobe dans cette définition la réalisation des objectifs individuels et collectifs, un environnement interactif et on envisage la santé comme une ressource positive et un atout permettant à l'individu et à la société d'atteindre leurs objectifs.

Dans ce contexte, on peut définir la santé comme la capacité de l'individu, du groupe et de l'environnement à agir en synergie pour promouvoir le bien-être subjectif et permettre aux gens de supporter les pressions de la vie quotidienne, de s'y adapter, ou de les modeler. Cette définition de la santé tient compte du développement optimal et de l'utilisation maximale des capacités, aussi bien physiques que sociales ou mentales.

Une Certaine Vision de la Santé

La santé, telle que la conçoit le gouvernement du Nouveau-Brunswick, signifie : vivre plus longtemps en bonne santé, avoir moins de maladies et de handicaps et pouvoir réaliser pleinement son potentiel dans un environnement sans risque, non violent, et avoir un revenu suffisant, un logement, de la nourriture et de l'instruction. Le rôle de l'individu dans la famille, au travail et dans la collectivité sera valorisé et il aura accès aux services de santé et aux services communautaires quels que soient l'endroit où il habite, son revenu, sa langue, son âge, son sexe ou son milieu culturel.

Dans cette vision de la santé du gouvernement du Nouveau-Brunswick les citoyens, les fournisseurs de service et le gouvernement provincial collaborent et se partagent les responsabilités pour améliorer la santé de chacun.

Principes Directeurs

Les principaux thèmes énoncés dans le rapport de la Commission McKelvey-Lévesque sont englobés dans cette vision et servent de principes directeurs dans l'élaboration d'une stratégie globale en matière de santé.

Cette stratégie globale doit inclure les principes suivants :

1. La planification provinciale - L'élaboration des politiques de santé doit assurer l'accès équitable à des services de santé et des services communautaires et être placée dans une perspective provinciale tout en répondant adéquatement aux besoins régionaux et locaux.

2. L'efficacité - Il faut continuer à mettre l'accent sur la variété et sur la qualité des services tout en s'assurant que les programmes organisés et réalisés tirent parti de toutes les ressources disponibles (humaines, financières, physiques) et sont les plus efficaces possible.

3. L'approche communautaire - Il faut mettre davantage l'accent sur la prestation de services communautaires pour s'assurer qu'ils sont dispensés de la

manière la mieux appropriée et la plus rentable. Les services communautaires doivent être axés sur l'indépendance de l'individu, répondre aux besoins locaux, avoir un impact direct sur la santé, être adaptés au contexte (à domicile ou dans la communauté), et les décisions doivent être prises par des gens de la communauté, de concert avec les professionels de la santé, les autres travailleurs du secteur ainsi que les bénévoles.

4. La santé en général/l'accent sur les résultats - Les services de santé et les services communautaires doivent non plus s'orienter sur une méthode ou un programme mais sur les résultats et chaque service doit être évalué d'après l'amélioration de la santé en général ou les changements qu'il est censé produire.

5. Le partage des responsabilités - Les différents intervenants dans les services de santé partagent la responsabilité de concevoir des services axés sur la clientèle. Les utilisateurs des services doivent pouvoir faire des choix éclairés et envisager différentes options. Le rôle du fournisseur de services est de les aider à faire de tels choix.

Objectifs en matière de santé

Les objectifs en matière de santé forment une structure permettant de planifier et d'évaluer les programmes et d'établir les priorités. Ils doivent pouvoir être évalués, avoir des normes et être clarifiés par des buts précis et des stratégies plus détaillées regroupant tous les principes directeurs.

Objectif n° 1 - Augmenter le nombre d'années durant lesquelles les résidents du Nouveau-Brunswick vivent sans maladies, invalidités ou handicaps majeurs.

- On devrait pouvoir mesurer l'amélioration de l'état de santé des habitants du Nouveau-Brunswick par une réduction de la fréquence des maladies chroniques et des invalidités et par la diminution ou l'élimination des maladies contagieuses.

Objectif n° 2 - Promouvoir davantage la santé et prévenir la maladie.

- La promotion de la santé donne aux gens la possibilité d'avoir un meilleur contrôle sur leur santé et d'améliorer celle-ci. Nous pouvons améliorer la santé en équilibrant mieux le traitement, la prévention des maladies et la promotion de la santé.

- Nous devons favoriser les conditions sociales, économiques et environnementales qui permettent aux gens de mener un mode de vie sain et les aident à faire des choix éclairés.

Objectif n° 3 - Développer et maintenir des personnes, des familles et des communautés qui soient saines, fortes et solides.

- Cet objectif vise à faire des personnes, des familles et des communautés saines, par la consultation, le soutien mutuel et la collaboration.

- Ceci nécessitera l'élaboration de stratégies adéquates pour planifier et gérer les services de santé et les services communautaires à l'échelon provincial, régional et local.

Objectif n° 4 - Favoriser la création d'environnements plus sains pour tous les Néo-Brunswickois.

- Par environnement, on entend le lieu de travail, le domicile, ainsi que tous les environnements physiques et sociaux qui contribuent à donner un sens de bien-être aux personnes, aux familles et aux communautés.

Objectif n° 5 - Maintenir et accroître l'accessibilité physique et financière aux services de santé et aux services communautaires au Nouveau-Brunswick. Aussi, s'assurer que ces services soient bien adaptés aux besoins réels des populations concernées.

- Pour cela, il faut renforcer les services communautaires pour s'assurer que les services coûteux dans les hôpitaux et dans les foyers de soins ne sont utilisés qu'à bon escient.

- Le ministère de la Santé et des Services communautaires doit faire office de leader dans l'élaboration, la mise en place, la distribution et l'évaluation de services de santé appropriés et accessibles physiquement et financièrement à tous.

- La prestation, la distribution et l'organisation des ressources doivent être planifiées pour assurer l'efficacité des services tout en reconnaissant la nécessité de rationaliser les soins et en tenant compte des besoins.

- Il faut réduire l'effet de tout ce qui constitue une entrave à la santé,

améliorer l'accès à celle-ci et répartir équitablement les services et les ressources humaines.

- Il faut absolument mettre l'accent sur l'amélioration réelle de la santé et le dosage et l'utilisation judicieuse des ressources.

- Il faut pouvoir intervenir dans les deux langues officielles pour parvenir à une distribution équitable des services partout dans la province.

Ces objectifs constituent une base sur laquelle des actions précises pourront se greffer puisque la poursuite d'objectifs globaux est un processus à long terme.

Élaborer une stratégie globale en matière de santé

Objectif global

Chaque objectif en matière de santé doit être davantage précisé en déterminant les mesures pour y parvenir et la norme à atteindre. Le Conseil du Premier ministre en matière de santé jouera un rôle prépondérant dans ce processus en amenant le gouvernement, les professionnels de soins de santé et le public à identifier des stratégies qui auront une incidence positive sur la santé des Néo-Brunswickois. Le ministère de la Santé et des Services communautaires, d'autres ministères et tous les autres intéressés doivent mettre au point des stratégies et des objectifs précis.

Objectifs et stratégies

Une fois l'objectif global accepté, il faut mettre au point des objectifs spécifiques et des stratégies. Ces objectifs sont des déclarations d'intention plus précises, sous une forme mesurable. Il faut décomposer l'objectif global en objectifs et en stratégies de façon à

pouvoir évaluer le progrès réalisé. Il faut parfois des objectifs et des stratégies multiples pour atteindre un objectif général. Les stratégies déterminent la façon dont l'objectif sera atteint, et en fixent les dates.

Cibles

Une cible définit l'importance du changement désiré et la date à laquelle il doit intervenir. Il faut parfois plusieurs cibles pour atteindre un seul objectif.

Les objectifs indiqueront une orientation pour élaborer une stratégie globale en matière de santé. Fixer ces objectifs généraux représente une étape décisive et encourage la coordination et le consensus entre les ministères, les organismes communautaires, les intervenants en santé et les consommateurs. Ce processus sera facilité par le Conseil du Premier ministre en matière de santé qui conseillera le gouvernement sur les stratégies susceptibles d'influencer positivement la santé des Néo-Brunswickois.